

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR le soussigné, Jean Pierre Sanchez, directeur général adjoint et greffier adjoint de ladite Ville, à l'effet que :

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Lin-Laurentides qui se tiendra le 18 août 2026, à 19 heures 30, à la salle Choquette, située au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

- Visé à autoriser une marge latérale de 1,12 mètres et une marge arrière de 2 mètres, alors que le *Règlement de zonage numéro 776-2024* prescrit une marge arrière de 6 mètres et une marge latérale de 2 mètres dans la zone H1-35.

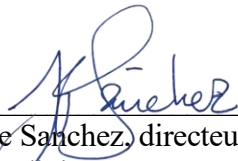
Identification du site concerné :

Lot numéro 3 569 323
893, rue des Feuilles
Saint-Lin-Laurentides

Numéro de la présente dérogation mineure : 2026-20016.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 3 août 2026.



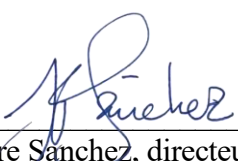
Jean Pierre Sanchez, directeur général adjoint
et greffier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du conseil)

Je, soussigné, Jean Pierre Sanchez, directeur général adjoint et greffier adjoint de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en faisant paraître une copie sur le site Internet de la Ville de Saint-Lin-Laurentides et en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil, soit au 900, 12^e Avenue, Saint-Lin-Laurentides, le 3 août 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3^e jour d'août deux mille vingt-six.



Jean Pierre Sanchez, directeur général adjoint
et greffier adjoint